



Nantes, le 17 mai 2023

A l'attention de Madame Elisabeth Borne, Première ministre de la République Française.

Objet : Remarques contradictoires concernant l'exposé des motifs de la proposition de loi No 1163 déposée par le député Molac.

Madame,

Notre association, apolitique, formée de simples citoyens ayant en commun le sens de l'intérêt général, a appris par la presse qu'une proposition de loi du député du Morbihan Paul Molac (groupe LIOT) veut imposer une consultation en Loire-Atlantique pour le redécoupage des Régions.

Nous tenons à attirer une nouvelle fois votre attention sur cette problématique. En effet, nous vous avons déjà écrit en décembre 2022.

Depuis cette date :

- Une proposition de loi (N°1163) a été déposée le 25 avril 2023
- Des élus bretons et de Loire-Atlantique ont formé une instance et se sont réunis le 5 mai 2023 à Nantes. Ils étaient 9 présents, aucun maire, 4 élus de Loire-Atlantique dont 2 de la municipalité de Nantes, 1 non élu. Il y avait donc seulement 7 collectivités représentées sur plus de 2000 dans le périmètre choisi (0,35%). Entre « une majorité d'élus » et la réalité, il y a un certain écart !
- La presse publie des articles inquiétants sur la reprise d'actions revendiquées par le FLB (Front de Libération de la Bretagne) ou le PNB (Parti National Breton) qui montrent qu'au-delà d'un éventuel agrandissement de la Région Bretagne, il existe la revendication d'une autonomie nationaliste anti-française.
- Des associations œuvrant pour l'annexion de la Loire-Atlantique par la région voisine se préparent à commémorer le centième anniversaire du « Gwenn ha du ». Rappelons que cet emblème fut inventé dans les années 1920 par le fondateur de Breiz Atao (groupe raciste et antisémite, haineux de la France et de notre République) : Maurice Marchal, qui sera collaborateur des nazis et agent de la Gestapo (matricule SR779) sous l'occupation. Cet anniversaire n'a donc rien à voir avec le duché féodal ou la province archaïque de Bretagne sous l'Ancien régime. Ce drapeau « Gwenn ha du » qui apparaît aux yeux de la très grande majorité des habitants comme un rappel culturel sans gravité est donc en réalité bien autre chose.

Dans ce nouveau contexte nous nous permettons de vous transmettre une analyse contradictoire des motifs exposés pour justifier cette proposition de loi :

- 1) Une fois de plus, le député Molac fait référence à une pétition de 2018 qui aurait rassemblé 105 000 électeurs de Loire-Atlantique, soit 10% du corps électoral.

Nous contestons fermement le terme d'électeurs de Loire-Atlantique. Nous l'avons vécu : toute personne pouvait signer plusieurs fois, en différents lieux et jours, sans contrôle de carte d'identité, inscrite ou pas sur les listes électorales du 44, touristes étrangers, mineurs.

- 2) Le dépositaire du projet de loi veut donner la parole aux « principaux intéressés » qui seraient les habitants de Loire-Atlantique.

Ce sujet n'est nullement une préoccupation majeure, contrairement au plein emploi, au niveau de vie, aux crises énergétiques et autres, qui sont vraiment préoccupantes.

De plus, cette affirmation soulève un aspect anti-démocratique évident en excluant les électeurs des autres départements des Pays de la Loire qui verraient disparaître leur Région, ainsi que ceux de la Région Bretagne n'ignorant pas qu'il existe une rivalité entre Rennes et Nantes.

- 3) Nous nous interrogeons également sur la légitimité d'un député à intervenir sur un département et une Région auxquels il n'est pas rattaché.
- 4) Nous rappelons qu'en septembre 2022, un sondage de l'institut CSA indique que 85% des 22000 jeunes ligériens interrogés sont « fiers de vivre dans leur Région ».

Leur avis serait-il moins important que celui de Monsieur Molac ? Y aurait-il des sous-citoyens du Maine et Loire, de Vendée, de Mayenne, de Sarthe ? ne doivent-ils pas être écoutés et entendus ?

- 5) Nous déplorons tous la montée de l'abstention aux élections ; passer outre la volonté du Département de Loire-Atlantique de ne pas organiser de consultation serait donner un mauvais signal aux électeurs sur le rôle et le pouvoir des collectivités territoriales et donc sur l'intérêt, la portée, des votes citoyens.
- 6) Enfin, mais cela est davantage une remarque de déception, plus qu'un argument, il nous apparaît extrêmement malsain de voir le rôle, le poids que des minorités agissantes prennent sur le fonctionnement de notre société.

Madame Elisabeth BORNE, Madame la Première Ministre, nous vous remercions sincèrement d'avoir pris le temps de nous lire ; nous vous assurons de toute notre estime et de toute notre considération pour le travail difficile que vous effectuez dans une période compliquée dans laquelle, parfois, les citoyens ne se retrouvent plus.

Le conseil d'administration de l'Association pour la
Valorisation et le Soutien de la région des Pays de la Loire

Courriel : avspl303@gmail.com